

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres du conseil de Formation,

N'ayant pas eu d'ordre du jour, dans ma déclaration j'aborderai la formation initiale, la formation continue et celle des directeurs d'école.

Pour la formation initiale :

Avant toute remarque sur la formation initiale, nous avons besoin d'une réponse sur l'affectation des futurs stagiaires, jusqu'à présent le système organisait la répartition ainsi : lauréats des CRPE précédents : report, prolongation, renouvellement, puis lauréats des petits concours du CRPE de l'année puis lauréats du concours externe par rang de classement. Pourriez-vous me garantir que cette organisation est maintenue ?

Mme la DASEN, merci d'avoir pris notre avis avant de modifier le format d'alternance et merci aux représentants de l'ESPE d'avoir pris le temps d'échanger. Aujourd'hui, nous notons qu'une partie de nos remarques et interrogations lors de nos échanges de mars avec les uns et les autres, ont des réponses. Cependant, un grand nombre de questions et de demandes demeurent.

Le changement d'alternance qui limitera la « schizophrénie » du milieu de semaine, engendre la responsabilité totale d'une classe à un binôme PES. Avoir une classe en responsabilité sans un collègue titulaire de la classe suscite de nombreuses inquiétudes de notre part et qui sont partagées par nos jeunes collègues.

Mme la DASEN,

- Combien de binômes auront les PEMF ? Est-ce qu'un kit de rentrée voir de « survie » est prévu pour chaque binôme pour la première semaine ?
- Est-ce que le livret d'accueil des PES a été mis en place ?
- Quelle organisation sur le mercredi ?

Et comme la formation n'est pas de la responsabilité des équipes, ni des directeurs :

- Lors de la semaine de pré-rentrée : avez-vous prévu un temps de formation sur les questions « urgentes » de rentrée : commandes, gestion de l'espace, accueil dans l'équipe, relations avec les parents, tâches administratives, emploi du temps, **réunion de rentrée** ... ?
- Avez-vous prévu des temps dans l'année de formation sur les questions « administratives » de la vie d'un enseignant : LSU, orientation, carnet de suivi, aide aux élèves à besoin éducatifs particuliers (PPRE, équipe éducative, PPS, équipe de suivi) ... ?

Une dernière remarque Mme la DASEN, la plupart des écoles ont appris l'accueil d'un futur binôme PES dans leur école avec à la liste des postes bloqués au mouvement. Pensez-vous que cela soit le meilleur moyen de garantir un accueil serein ?

Mesdames, messieurs les responsables de la formation à l'ESPE,

- La dernière fois que nous nous sommes rencontrés, vous partagiez une inquiétude autour de l'isolement des PFP2, avez-vous évolué sur votre réflexion pour éviter cet isolement ?
- Nous vous avons fait part à plusieurs reprises de la nécessité d'avoir des outils de partage pour les PES : qu'en est-il ?

Pour la formation continue en 2018-19:

Pourquoi n'avons-nous jamais eu d'instance ? De documents ? De groupe de travail ? Pourrions-nous avoir des informations, un bilan avec les demandes des collègues, le choix des stages retenus ? Quels engagements avez-vous pu tenir ? *T1 (4jours de formation) T2 (2jours) Educ Prio, PDF et gestion et organisation ?*

Pour la formation continue en 2019-20 :

Lors du CFC de novembre 2018, vous vous êtes engagée à faire paraître le pdf de l'année scolaire 2019-20 avant l'été. Est-ce que cet engagement sera tenu ? Nous demandons un groupe de travail, une CAPD à ce sujet.

Une dernière proposition, toujours la même, pour mobiliser l'attention et l'envie de nos collègues. Choisissez les bons moments pour les former (le mercredi après-midi ne nous semble toujours pas être la bonne option), mobilisez les à partir de leurs besoins (nous avons de nombreuses propositions), évitez l'infantilisation (pas de pause et fermeture des portes pour que personne ne s'échappe, liste d'appels, etc). Et encore, je n'aborderai pas les dernières questions nationales sur la formation pendant les vacances imposées, qui s'ajoute encore à la charge de travail déjà lourde de nos collègues.

Pour la formation des directeurs :

Nous rappelons sans cesse que les missions se complexifient et qu'il est indispensable que les directeurs disposent de la formation initiale prévue dans le BO de 2014.

La formation de cette année a fortement été amputée. Les 5 semaines devaient être effectuées sur l'année. Or les semaines de janvier et juin ont été annulées. Combien de semaine de formation ont fait les néo-directeurs de 2018-19 ? Comment cela va-t-il être compensé ?

Ensuite, comment allez-vous respecter la formation de juin quand les nouveaux directeurs sont nommés le 26 juin 2019 ?

Et enfin, dans quel CTSD de l'année doit-on avoir la présentation de ces informations ?

Mme la DASEN, de CFC en CFC, de CAPD en CAPD, je crois que nous nous répétons.